

# **MÉMOIRE SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC**

présenté par

**CENTRE MUSICAL EN SOL MINEUR  
CENTRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VAL-D'OR  
ÉCOLE DE MUSIQUE HARRICANA  
ÉCOLE DE MUSIQUE LES JEUNES CONCERTS DU TÉMISCAMINGUE  
CAMP MUSICAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

au

Bureau du renouvellement de la politique culturelle  
Ministère de la Culture et des Communications

[politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca](mailto:politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca)

Le 25 août 2016

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| INTRODUCTION.....   | 3  |
| 1. Historique .....   | 4  |
| 2. Conditions d'opération et de gestion des écoles de musique en Abitibi-Témiscamingue..... | 4  |
| 3. Impacts favorables des écoles de musique privées en Abitibi-Témiscamingue .....          | 6  |
| 3.1 Occupation du territoire et accès à la culture pour tous .....                          | 6  |
| 3.2 Milieu culturel semi-professionnel et professionnel .....                               | 8  |
| 4. Besoins des écoles de musique et du camp musical en Abitibi-Témiscamingue .....          | 9  |
| CONCLUSION .....  | 10 |

## INTRODUCTION

Dans le cadre du processus de consultation visant le renouvellement de la Politique culturelle du Québec, quatre écoles de musique et le camp musical de la région de l'Abitibi-Témiscamingue s'unissent pour déposer le fruit d'une réflexion soutenue portant sur le rôle structurant que ces organisations jouent concernant l'offre de services d'éducation musicale de qualité dans une région éloignée des grands centres urbains. Ce rôle se caractérise, notamment par des valeurs et un sentiment de responsabilité notable à l'égard de l'accès à la culture musicale dans l'ensemble de la grande région qu'est l'Abitibi-Témiscamingue (notion d'occupation du territoire) ainsi qu'à l'offre de loisirs culturels pour les citoyennes et citoyens de tous les âges dans des villes et/ou territoires de MRC dont les plus peuplées rassemblent tout juste un peu plus de 40 000 personnes<sup>1</sup> (notion de diversité des clientèles dans un milieu à faible densité de population).

L'ensemble de ces valeurs fait d'ailleurs écho à certains principes et thèmes retenus pour la prochaine politique culturelle, notamment :

- « Le caractère essentiel de la culture » et « L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture », pour les principes;
- « La culture dans une perspective de développement durable », « Le rapport du citoyen à la culture » pour les thèmes<sup>2</sup>.

C'est donc avec un esprit d'ouverture et une grande volonté d'assurer la pérennité et le développement de l'offre de services d'éducation musicale de qualité que nous vous soumettons un portrait de l'histoire et des conditions d'opération particulières des écoles de musique et du camp musical situés en Abitibi-Témiscamingue, des impacts favorables à leur présence dans la communauté régionale ainsi que de leurs besoins fondamentaux nécessaires à la réussite et au rayonnement de leurs activités actuelles et à venir.

---

<sup>1</sup> Population de l'Abitibi-Témiscamingue par territoire de MRC, en 2015 : 24 855 personnes dans la MRC Abitibi, 20 841 personnes dans la MRC Abitibi-Ouest, 41 927 personnes dans la Ville de Rouyn-Noranda, 16 302 personnes dans la MRC Témiscamingue et 43 775 dans la MRC Vallée-de-l'Or (Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, août 2016).

<sup>2</sup> Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Cahier de consultation, ministère de la Culture et des Communications, (mars 2016).

## **1. Historique**

Les écoles de musique de l'Abitibi-Témiscamingue ont, pour la plupart, été mises sur pied dans la première moitié des années 80 et depuis bénéficient de subventions récurrentes du ministère de la Culture et des Communications. Contrairement au Conservatoire de musique de Val-d'Or, où les élèves sont sélectionnés sur la base du talent et doivent passer des examens standards tout en bénéficiant de frais de scolarité limités et d'un encadrement bonifié, les écoles de musique et le camp musical de la région ont davantage un rôle de démocratisation de l'offre de cours spécialisés en musique à des fins de loisir, d'éveil musical ou d'accès à un programme préparatoire menant à des études supérieures en musique.

## **2. Conditions d'opération et de gestion des écoles de musique en Abitibi-Témiscamingue**

Toutes ces organisations, dédiées à l'enseignement de la musique en Abitibi-Témiscamingue, sont des organismes à but non lucratif reconnus et soutenus par le ministère de la Culture et des Communications en tant qu'organismes de formation spécialisée (préparatoire ou de loisir) en musique. D'année en année, elles reçoivent l'équivalent de 6 à 8 % de leur budget de fonctionnement en subventions provenant du ministère, des montants qui n'ont subi aucune indexation ou augmentation depuis dix ans. Dans certains cas, les municipalités soutiennent avec des contributions financières variables dont le montant est inférieur à celui des subventions en provenance du ministère. L'ensemble de ces contributions gouvernementales ou municipales équivaut à 12 à 13 % des budgets de fonctionnement. Les frais de scolarité défrayés par les élèves ainsi que les activités ciblées de financement dans le milieu représentent donc les principales sources de revenus. Il est aussi important de préciser que de nombreuses et précieuses heures d'implication bénévole sont effectuées sans être comptabilisées au budget de fonctionnement.

Or, des enjeux majeurs de financement viennent fragiliser, voire compromettre, la vitalité et la pérennité des organisations de la région. En effet, dans un contexte où elles ont de plus en plus de difficulté à recruter des formateurs qualifiés en raison des conditions de travail atypiques (salaire non concurrentiel, avantages sociaux au minimum des normes du travail et aucune garantie salariale), où la capacité des familles à dégager les sommes nécessaires à la formation musicale de l'un ou de plusieurs de ses membres est limitée pour plusieurs, où aucun programme d'immobilisations ne vient les soutenir pour le

renouvellement de leurs équipements, il est de plus en plus difficile d'offrir des services d'éducation musicale de qualité à un prix abordable. L'enjeu de l'accès financier (au maximum 1 200 \$/année/personne) se joint donc à l'enjeu de l'accès géographique en tant que contrainte au développement du nombre d'élèves potentiel (les élèves demeurant à l'extrême périphérie des centres urbains de la région peuvent avoir à se déplacer sur plus de 30 km pour accéder à l'école la plus proche). L'apprentissage de la pratique d'un instrument de musique à des fins de loisir et d'éveil musical, et ce pour les personnes de tous les âges, devient peu à peu une activité considérée par plusieurs comme étant élitiste et réservée à une fraction de la population favorisée sur le plan économique. Considérant tous ces éléments, les représentants de nos organisations musicales considèrent qu'avant de voir une véritable incidence sur les frais de formation des élèves, les subventions en provenance du ministère devraient subir une augmentation minimale équivalente au triple du montant actuel.

Malgré les difficultés, les écoles de musique et le camp musical de la région continuent à offrir des services en s'ajustant continuellement aux nouvelles contraintes budgétaires et en respectant leur mission à l'égard de l'offre de loisirs culturels dans l'ensemble du territoire<sup>3</sup>, du premier accès à la culture musicale ainsi qu'à l'égard d'une offre minimale de services dans des secteurs non couverts par un conservatoire de musique gouvernemental (bien que le Conservatoire de musique de Val-d'Or ait la mission de desservir son enseignement à l'ensemble de la région, il n'en demeure pas moins qu'il se situe à l'équivalent ou plus de 100 km d'autres villes de la région). En effet, plusieurs initiatives en témoignent telle que, notamment la création par quelques écoles de musique de fonds de bourses qui soutiennent des étudiants financièrement défavorisés. Pour une école comme le Centre musical En sol mineur, ce fonds aide à soutenir 25 élèves par année, représentant un montant de près de 12 000 \$, et ce, dans un contexte budgétaire difficile, ce qui nécessite un engagement important des membres du conseil d'administration. Toutefois, les notions de risque ou les décisions relatives à la réduction des activités sont déjà perceptibles. La recherche et les efforts de financement sont particulièrement difficiles auprès des commanditaires privés qui sont plus enclins à soutenir la jeunesse et les projets innovants (et non le fonctionnement récurrent d'un organisme).

---

<sup>3</sup> « Globalement, les écoles de musique de la région maintiennent le même niveau d'inscription à leurs activités, avec une fréquentation oscillant autour de 1 000 élèves pour l'ensemble de la région. Une quarantaine de professeurs y sont actifs, à temps plein ou à temps partiel » (Portrait des arts et de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue 2007-2014, Conseil régional de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, p. 95)

Plusieurs exemples tirés du *Portrait des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue 2007-2014* (p. 95) en témoignent :

- En 2013, la campagne publicitaire télévisée orchestrée depuis de nombreuses années par le réseau régional des écoles de musique prend fin, faute de financement adéquat.
- Le Centre d'études musicales d'Amos (école de musique non subventionnée par le ministère) met un terme à ses activités en 2013, après 30 ans d'existence. La question du financement et un essoufflement au sein de la direction sont alors évoqués. À sa fermeture, l'école comptait une centaine d'élèves et sept professeurs.
- En 2013, le Centre musical En sol mineur présente la 16<sup>e</sup> édition de son concours « En sol mineur », qui accueille plusieurs dizaines d'élèves en musique de la région. Toutefois, en 2014, l'organisme sonne l'alarme quant à la survie du concours, pour des raisons de financement essentiellement. L'édition 2014 est présentée dans une formule réduite et en collaboration avec l'Orchestre symphonique régional.

### **3. Impacts favorables des écoles de musique privées en Abitibi-Témiscamingue**

#### **3.1 Occupation du territoire et accès à la culture pour tous**

Depuis 1989, le droit aux loisirs, aux jeux, aux activités récréatives, artistiques et culturelles est reconnu par la communauté internationale grâce à la Convention des droits de l'enfant (Organisation des Nations Unies, 1989). Ce droit aux loisirs culturels n'est cependant pas appliqué partout de la même manière et on retrouve plusieurs inégalités quant à l'accès aux loisirs culturels. En Abitibi-Témiscamingue, cette question se pose d'autant plus, compte tenu de l'étendue et de la diversité du territoire.

C'est dans ce contexte de responsabilités et de valeurs d'inclusion que les écoles de musique de la région et le camp musical poursuivent leurs efforts visant un meilleur accès à la culture musicale auprès de citoyennes et de citoyens intéressés et motivés par l'apprentissage d'un instrument de musique à des fins de loisir ou d'éveil musical. De plus, certaines d'entre elles organisent des activités de vulgarisation, des activités parascolaires et des activités d'accès à la musique pour des personnes vulnérables en complément de leur offre de cours habituelle.

Avec un souci de favoriser un accès à la culture musicale pour une population située dans le Nord-du-Québec, l'École de musique Harricana déploie également son offre de cours à

Matagami, les samedis. Ses professeurs parcourent ainsi plus de 360 km aller-retour pour la cause culturelle, le bien-être des pratiquants et pour le plaisir de contribuer au bonheur et à l'accès à la musique de personnes plus isolées sur le plan géographique.

Aussi, les écoles de musique et le camp musical de la région contribuent à bonifier l'accès à la culture en se situant entre les écoles publiques du réseau scolaire (qui travaillent à l'éveil à la culture musicale au primaire et à la pratique d'un instrument particulier selon l'intérêt des élèves au secondaire) et le Conservatoire de musique de Val-d'Or (qui permet d'aller beaucoup plus loin dans l'apprentissage d'un instrument de musique et d'obtenir des crédits de formation menant à une diplomation).

Elles assurent également une présence unique dans certains secteurs où les milieux scolaires primaires et secondaires n'offrent plus de musique (une école primaire de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda a remplacé la musique par de l'anglais, la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois n'offre plus de musique au secondaire depuis septembre 2015 et la situation semble généralisée à la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue). À ce sujet, depuis de nombreuses années, l'École de musique Les Jeunes Concerts du Témiscamingue élargit l'accès à la culture sur son territoire en offrant des activités musicales aux élèves de milieux défavorisés. Souvent, il s'agit d'un premier vrai contact avec des artistes musiciens dans des écoles de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, où la musique ne fait plus partie du cursus scolaire.

Finalement, les écoles de musique sont la seule porte d'entrée pour les adultes désirant s'initier ou se perfectionner à la pratique d'un instrument de musique. Le camp musical s'adresse, quant à lui, exclusivement aux personnes âgées de moins de 16 ans.

### 3.2 Milieu culturel semi-professionnel et professionnel

Les écoles de musique et le camp musical de la région embauchent près d'une cinquantaine de professeurs qualifiés qui contribuent également de façon favorable à la vitalité culturelle de l'Abitibi-Témiscamingue grâce à leurs activités de création ou leur implication dans des évènements culturels locaux et régionaux. En effet, plusieurs professeurs sont :

- des musiciens professionnels;
- des créateurs d'œuvres musicales originales;
- des musiciens de l'Orchestre symphonique régional de l'Abitibi-Témiscamingue;
- des membres de groupes de différents styles musicaux;
- des participants à des évènements culturels locaux et régionaux.

Fait intéressant, les anciens étudiants des écoles de musique de la région participent dans la même mesure au dynamisme de la vie culturelle et musicale de la région.

Dans un contexte où les citoyennes et les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue ne peuvent assister à des prestations artistiques aussi diversifiées que dans les grands centres ou les régions de proximité, cette offre culturelle alternative et complémentaire est non seulement bénéfique en ce qui a trait à la quantité de spectacles disponibles sur le territoire, mais également essentielle pour l'accroissement des opportunités de performance pour les musiciens professionnels, semi-professionnels ou amateurs de la région.



#### 4. Besoins des écoles de musique et du camp musical en Abitibi-Témiscamingue

L'identification des besoins fondamentaux nécessaires à la réussite et au rayonnement des activités actuelles et à venir des écoles de musique de la région font écho à certains principes et thèmes retenus pour la prochaine politique culturelle, tels que :

- « L'engagement renouvelé de l'état » et « La recherche d'équité », pour les principes;
- « La gouvernance et le financement » pour les thèmes<sup>4</sup>.

Comme démontré précédemment, l'enjeu de la disponibilité d'un financement adéquat permettant de réduire les frais de formation des étudiants est fondamental dans la poursuite d'une offre de cours de musique de qualité accessible à tous les citoyennes et les citoyens sur l'ensemble du territoire. En conséquence, nous exprimons les besoins suivants :

- Indexer et bonifier les subventions actuelles jusqu'à un montant équivalant minimalement au triple du montant actuel pour les frais de fonctionnement;
- Diversifier les sources de financement en instaurant, entre autres, des programmes de soutien à l'acquisition d'immobilisations nécessaires au maintien et au renouvellement de l'inventaire des instruments de musique.

---

<sup>4</sup> Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Cahier de consultation, ministère de la Culture et des Communications, (mars 2016).

## CONCLUSION

Le renouvellement de la Politique culturelle du Québec représente, pour les écoles de musique et le camp musical de l'Abitibi-Témiscamingue, une opportunité d'expliquer les particularités qui régissent la gestion de pareils établissements d'enseignement dans une région éloignée des grands centres urbains et où la population s'étale sur un territoire de plus de 65 000 km<sup>2</sup>. C'est donc avec une grande volonté de reconnaissance à l'égard de :

- l'équité d'accès, de participation et de contribution à la culture pour les citoyennes et citoyens du Québec, peu importe leur région d'origine (y compris l'Abitibi-Témiscamingue, malgré son isolement géographique et sa faible densité de population);
- l'impact de la culture pour le plus grand bénéfice du développement durable de toutes les régions du Québec (y compris l'Abitibi-Témiscamingue, malgré son isolement géographique et sa faible densité de population);
- du caractère essentiel de la culture pour le bien-être des citoyennes et citoyens du Québec et pour l'amélioration de son engagement envers sa communauté, peu importe leur région d'origine (y compris l'Abitibi-Témiscamingue, malgré son isolement géographique et sa faible densité de population);

que les écoles de musique de l'Abitibi-Témiscamingue et le camp musical appellent à l'amélioration des conditions financières nécessaires à une offre de services d'éducation musicale de qualité dans un territoire aussi unique, grandiose et foisonnant de talents musicaux amateurs, semi-professionnels et professionnels qui ne demandent qu'à se développer de façon rythmée et harmonieuse.